



LÉGENDE

- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone submersible par + de 1 m d'eau
- Zone bleue (constructible sous conditions)
- Zone rouge (inconstructible)
- 175.50 Cote de la crue de référence (en mNGF)
- Isocote de la crue de référence



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CORRÈZE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

COPIE

ELABORATION DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL D'INONDATION (PPRI) DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE BASSIN DE LA DORDOGNE, SES AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS, D'ARGENTAT A LIORDRES

Carte du zonage réglementaire pour la crue de référence (crue centennale) des cours d'eau La Dordogne et Ménoire

Commune de Beauieu sur Dordogne
Echelle: 1/5 000

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour:

TULLE, le 30 OCT. 2013
Le Préfet

Uduy

Bruno DELSOL

Septembre 2013

Affaire n° 4311734-FLU



Agence de Bordeaux

Le Plan - 10, rue Gutenberg - BP 32021 - 33097 Mérignac cedex - Tél : 05 56 12 60 50 - Fax : 05 56 12 60 53